



Commune de Soyhières

Tél 032 422 02 27

administration@soyhieres.ch

Aux ayants droit de la commune municipale de Soyhières/les Riedes-Dessus

Rectificatif concernant le complément à la convocation à l'Assemblée communale du mardi 13 décembre 2022

Une erreur importante a été constatée dans le document parvenu à la population le jeudi 1er décembre 2022.

Le financement de la Garderie Ste-Léonie va changer à partir de la rentrée scolaire de l'été 2023. L'avance octroyée (qui sera remboursée par le canton par la suite) passe de CHF 70'000.00 à CHF 300'000.00 par année. Le don de CHF 8'000.00 annuel de la commune sera supprimé avec la nouvelle organisation.

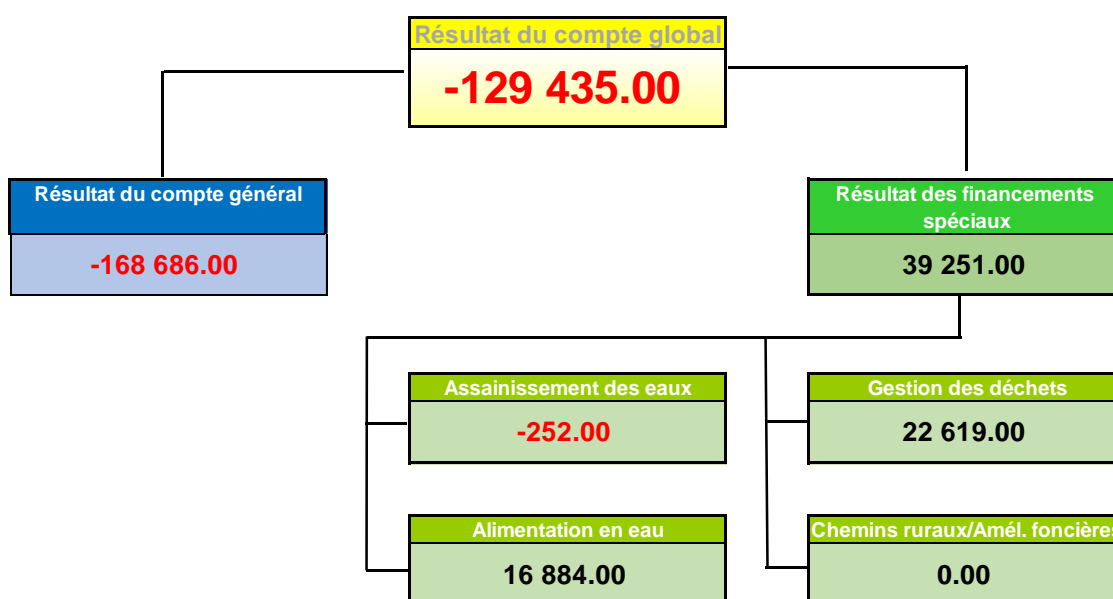
En 2023, le 1er semestre fonctionnera selon l'ancien système et le 2ème semestre selon le nouveau. Le financement du 1er semestre n'apparaît pas dans le budget que vous avez reçu. Ces modifications, liées à la Garderie, se feront sous réserve de l'approbation du Gouvernement jurassien.

Les modifications figurent en rouge dans le document au verso. Merci d'en prendre note.

Nous vous prions de bien vouloir nous excuser de cette erreur.

Le Conseil communal

La situation soumise aux ayants droit se présente ainsi, après corrections :



Budget de fonctionnement (après corrections)

Comptes de résultats		Budget 2023		Budget 2022		Exercice 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration générale	247 179.00	10 943.00	274 050.61	21 544.54	310 158.10	23 131.00
	Excédent de produits/charges		236 236.00		252 506.07		287 027.10
La réorganisation des postes dans l'administration a permis de réaliser une économie d'environ CHF 16'000.00.							
1	Ordre et sécurité publics - défense	32 904.00	43 800.00	43 598.00	43 480.00	39 456.95	49 323.55
	Excédent de produits/charges	10 896.00			118.00	9 866.60	
Une augmentation des taxes cadastrales, à hauteur de CHF 2'000.00 est attendue, ainsi qu'une baisse des frais liés à la mensuration officielle de l'ordre de CHF 2'000.00. Les amortissements du local SIS ont été recalculés sur la base de l'ancienne norme comptable MCHI, permettant de réduire cette charge de CHF 3'000.00.							
2	Formation	721 233.00	147 981.00	723 052.60	170 388.10	710 520.50	145 582.25
	Excédent de produits/charges		573 252.00		552 664.50		564 938.25
Les charges liées (participation aux charges cantonales), sont en hausse de quelque CHF 16'000.00, alors que les transports scolaires coûteraient environ CHF 20'000.00 de moins. Les frais nets de bâtiments sont orientés à la baisse pour CHF 5'000.00, malgré la prise en considération de l'augmentation des charges d'énergie. Une baisse des revenus liés aux transports de CHF 20'000.00 est à mettre en rapport avec la réduction des frais y relatifs. Une baisse des revenus en rapport avec le cercle scolaire est prévue pour CHF 4'000.00 environ. Une incertitude subsiste dans cette rubrique, en raison de la réorganisation du cercle actuellement à l'étude.							
3	Culture – Sports – Loisirs – Eglises	54 408.00	19 800.00	79 720.00	35 900.00	85 386.70	29 620.00
	Excédent de produits/charges		34 608.00		43 820.00		55 766.70
Les amortissements du bâtiment "La Cave" ont été recalculés sur la base de l'ancienne norme MCHI, permettant de réduire cette charge de CHF 8'160.00.							
4	Santé	3 290.00		5 275.00		2 201.35	
	Excédent de produits/charges		3 290.00		5 275.00		2 201.35
Rubrique peu significative.							
5	Prévoyance sociale	732 481.00	361 268.00	511 837.15	151 212.00	672 040.71	326 964.50
	Excédent de produits/charges		371 213.00		360 625.15		345 076.21
Ce poste comprend la part communale aux prestations complémentaires de CHF 143'400.00, en augmentation de CHF 3'500.00. A partir du 1er juillet 2023, l'avance à la Garderie Ste-Léonie passe de CHF 70'000.00 à CHF 150'000.00. Au budget, cela signifie CHF 35'000.00 pour le 1er semestre et CHF 150'000.00 pour le 2ème semestre. Un don de CHF 4'000.00 à cette institution sera encore alloué pour le 1er semestre. Les dépenses nettes relatives aux aides économiques sont réduites de CHF 63'000.00. L'augmentation de la participation à la Garderie et la réduction des aides économiques engendreront une hausse nette de la participation cantonale estimée à CHF 37'850.00. La modification liée à la Garderie se fera sous réserve de l'approbation du Gouvernement jurassien.							
6	Trafic et télécommunication	214 332.00	68 146.00	235 056.70	68 544.26	223 805.95	88 505.55
	Excédent de produits/charges		146 186.00		166 512.44		135 300.40
Les frais de personnel baissent de CHF 8'000.00 environ. Une augmentation d'environ CHF 7'000.00 est attendue pour les frais d'entretien du véhicule de la voirie. L'application de la norme MCHI aux amortissements de l'éclairage public permet une baisse de CHF 7'900.00 de la charge. Les frais liés à l'entretien des routes ont été abaissés de CHF 11'500.00.							
7	Protection de l'environ. – amén. terr.	243 271.00	207 890.00	234 324.87	211 890.00	286 771.16	237 205.17
	Excédent de produits/charges		35 381.00		22 434.87		49 565.99
Ce chapitre contient essentiellement les financements spéciaux (eau, épuration, déchets), qui connaissent des fortunes diverses selon le tableau synthétique reproduit en début de présentation, et dont le résultat cumulé se solde par un excédent de produits de CHF 39'251.00. Des amortissements pour les plans d'aménagements ont été portés au budget pour CHF 10'300.00.							
8	Economie publique	16 000.00	10 400.00	19 700.00	10 400.00	16 999.75	22 159.80
	Excédent de produits/charges		5 600.00		9 300.00	5 160.05	
Une réduction des dépenses liées au tourisme est prévue pour CHF 3'500.00.							
9	Finances et impôts	139 018.00	1 533 888.00	112 960.00	1 526 216.03	228 592.47	1 653 441.82
	Excédent de produits/charges	1 394 870.00		1 413 256.03		1 424 849.35	
L'impôt sur les personnes physiques devrait totaliser CHF 850'000.00, en baisse de CHF 23'500.00. Les variations pour les personnes physiques prévoient une correction négative de quelque CHF 48'500.00, alors que des éliminations et provision devraient engendrer environ CHF 36'000.00 de charges supplémentaires. Globalement, les recettes fiscales nettes des personnes physiques devraient baisser de CHF 108'000.00. Pour les personnes morales, nous prévoyons une hausse des recettes fiscales de CHF 122'600.00. Par contre, les variations, provisions et partages devraient entraîner une baisse CHF 10'200.00 environ par rapport à 2022. Une hausse de CHF 7'000.00 des taxes immobilières et autres impôts est prévue. Les impôts ordinaires des personnes physiques et morales tiennent compte de l'augmentation de la quotité d'impôt de 1/10ème. Pour la péréquation intercommunale, nous contribuons en 2022 pour CHF 17'000.00, alors que nous devrions percevoir CHF 10'000.00 en 2023; il en résulte donc un écart positif de CHF 27'000.00.							
Totaux		2 404 116.00	2 404 116.00	2 239 574.93	2 239 574.93	2 575 933.64	2 575 933.64